

# *Concours 2023 des maisons illuminées de Noël*

## *Règlement*

### **Article 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Roquemaure organise un concours des illuminations de Noël.

### **Article 2 : OBJET DU CONCOURS**

Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Roquemaurois dans la décoration de leur maison ou balcon d'appartement ainsi que les vitrines des petits commerces. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons individuelles, de jardins, ou de balcons ainsi que de vitrines de commerces situés sur le territoire communal et visibles de la voie publique.

### **Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville de Roquemaure.

Les membres du jury, les élus de la ville de Roquemaure sont exclus du concours.

Les membres s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées.

Les illuminations doivent être visibles de la voie publique.

Les Roquemaurois désirant participer au concours doivent retourner le coupon d'inscription disponible ci-après à la mairie – Cours Bridaine 30150 Roquemaure, au plus tard le 15 décembre 2023.

#### **Article 4 : DATES DU CONCOURS**

Pour être primé au présent concours, les lieux doivent être illuminés à partir du 18 décembre jusqu'au 31 décembre 2023.

#### **Article 5 : CATEGORIES DU CONCOURS**

1<sup>ère</sup> catégorie : Les particuliers

- a) Fenêtres et façades décorées
- b) Cour décorée donnant sur la voie publique
- c) Balcon et/ou terrasse décorées

2<sup>ème</sup> catégorie : Les commerces

- a) Fenêtres et façades décorées
- b) Vitrines décorées

#### **Article 6 : CRITERES DE JUGEMENT ET DE NOTATION**

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1 – Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations
- 2 – Sens artistique : originalité, créativité, harmonie (l'harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors)
- 3 – La quantité des illuminations et des décorations
- 4 – Les décorations « de jour » (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation par les jurés
- 5 – Visibilité de la rue

Conseil : pour la protection de l'environnement, privilégiez les ampoules led à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc. Ce critère n'est cependant pas pris en compte dans la notation.

#### **Article 7 : COMPOSITION DU JURY**

Le jury est composé d'élus et de membres du conseil municipal des jeunes.

## **Article 8 : RESPONSABILITE ET SECURITE**

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

## **Article 9 : DROIT A L'IMAGE**

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donné aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement sur tous supports, et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

## **Article 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le fait de participer au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

## **Article 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La ville se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

## **Article 12 : ATTRIBUTION ET REMISE DES PRIX**

Les résultats seront communiqués courant du mois de janvier 2024.

La mairie attribuera un pris au premier lauréat de chaque catégorie.